e.Licences

Fiche signalétique

Date: 11/08/2025

Autorisation d'extension d'un établissement privé technique ou professionnel

Informations détaillées				
Nature	Agrément			
Туре	Commercial			
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)			
Secteur d'activité	Education/Formation			
Sous secteur d'activité	Enseignement technique et professionnel			
Formes juridique	Toutes les formes			
Nature de l'Actionnariat	Nationaux			
Capital imposé (FCFA)	Non applicable			
Délai de délivrance	90			
Frais administratif (FCFA)	200000			
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable			
Périodicité de renouvellement	Permanent			
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable			
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable			
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable			
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable			
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non			
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable			

Contact de l'autorité émettrice				
Ministère	Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage			
Structure	Direction Générale de la Formation Initiale (DGFI)			
Autorité émettrice	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-METFPA)			
Situation géographique	Lycée technique d'Abidjan Cocody, bâtiment A (ancien AGEFOP)			
Tél.Fixe	+225 07 04 26 81 17			
Adresse Mail	deep@formation.gouv.ci			
Site Internet	http://www.metfpa-deep.ci			

Pièces à fournir

- 1. Une demande adressée au Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage dans laquelle le Promoteur prend l'engagement de se conformer aux dispositions réglementaires arrêtées par le Gouvernement et de respecter les règles générales de l'enseignement public ;
- 2. Une copie de l'autorisation d'ouverture ou la dernière décision d'Extension de l'établissement ;
- 3. Un extrait topographique du terrain délivré par un Géomètre ;
- 4. Un permis de construire ;
- 5. Un certificat de conformité.

Pénalités				
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non			
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable			
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable			

Documents à télécharger